

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 08 septembre 2025

N° CM08092025-04  
NB

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation :** 02 septembre 2025  
**Nombre de Conseillers :** 29  
**Nombre de votants :** 29

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M. JC. MARCHAND, Mme L. AVOINE, M. A. GUILLOTEAU, Mme MN. FRADIN, M. C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M. J. LANDA, Mme M. LERAY, Mme E. RABILIER, M. P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M. D. DOLÉ, M. J. BALLAY, M. M. PRAUD, M. K. SERIN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M. N. GODET	Procuration à	Mme L. VILLATEAU
M F. RABAUD	Procuration à	M. JC. MARCHAND
Mme E. BILLEAUD	Procuration à	Mme I. BROSSET
M N. RIPAULT	Procuration à	M. P. BOUSSEAU
M. JM. BEAUFFRETON	Procuration à	M. K. SERIN
Mme M. RANGEARD	Procuration à	M. D. DOLE

**Absent :**

**Secrétaire : M. A. GUILLOTEAU**

---

**OBJET : CITE DE L'ETOILE - RETROCESSION DE LA VOIRIE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le procès-verbal de réception des travaux,

CONSIDERANT que la voirie de la Cité de l'Etoile est restée propriété de la SA d'HLM Vendée Logement et que cette dernière a demandé la rétrocession à la Commune.

CONSIDERANT qu'il a été demandé à la SA d'HLM Vendée Logement de réaliser des travaux de remise à niveau de la voirie, avant d'envisager cette rétrocession.

CONSIDERANT que les travaux ont été réalisés conformément aux demandes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

APPROUVE la rétrocession à titre gratuit de la parcelle cadastrée AK 137 d'une superficie de 2 997m<sup>2</sup>, dans le domaine public de la Commune.

CHARGE Mme le Maire de signer les actes, ainsi que tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Alexandre GUILLOTEAU**  
Secrétaire de séance